

Communiqué

Projets de couvre-feux à Bâle-Mulhouse et Nantes-Atlantique : des arrêtés « passoire » ne protégeront pas les nuits des riverains !

Des **arrêtés de restriction d'exploitation** sont en cours d'adoption pour les aéroports de Bâle-Mulhouse et Nantes-Atlantique.

Objectif affiché par les autorités : réduire le bruit la nuit entre 22h et 6h par l'interdiction d'avions bruyants et la mise en place de couvre-feux partiels :

- A Bâle-Mulhouse le couvre-feu pour les vols commerciaux s'étend actuellement de 0 heure à 6 heures pour les décollages et à 5 heures pour les atterrissages. Avec le nouvel arrêté², aucun vol commercial ne pourra décoller entre 23 heures et 0 heures, sauf « **les vols programmés qui ont été retardés pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur** ». Les atterrissages seront maintenus et les vols actuels simplement reportés avant 23 heures.
- A Nantes-Atlantique l'arrêté³ prévoit qu'aucun vol commercial ne peut atterrir ou décoller entre 0 heure et 6 heures. Les atterrissages et décollages sont maintenus pour des vols programmés entre 21 heures et 23h30, « **qui ont été retardés pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur** » et pour des vols programmés entre 6h30 et 9 heures, « **qui ont été anticipés pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur.** »

L'UFCNA salue l'intention, mais pointe la faiblesse des textes et regrette que les mesures prises par les arrêtés ne fassent pas baisser significativement le bruit.

Les arrêtés ne précisent pas qui jugera du bien-fondé « *des raisons indépendantes de la volonté du transporteur* » : concernant le respect des restrictions à visée environnementale, c'est le rôle de l'ACNUSA¹ et cela aurait dû être précisé. Cherche-t-on à écarter l'Autorité ?

Ces « dispositions spécifiques » vont clairement transformer ces couvre-feux en une simple période de trafic réduit. Le non-respect des créneaux horaires est en effet chronique, les exceptions seront légion. Or il suffit d'un seul avion la nuit pour réveiller des dizaines de milliers de personnes !

A Orly, le couvre-feu, certes partiel (23h30-6 heures), ne tolère pas de telles facilités d'exonération pour les vols commerciaux.

Nous rappelons fermement la demande des populations survolées : elles attendent des couvre-feux stricts afin d'arriver à terme sur tous les aéroports à 8 heures consécutives de sommeil comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé

Contact :

- Chantal Beer-Demander, **UFCNA**, présidente, **06 25 43 22 33** ufcna.ccaat@gmail.com
- Bruno Wollenschneider, **ADRA** Bâle-Mulhouse, président, **06 79 50 24 14** mailto:info.adra@laposte.net
- Dominique Boschet, **ACSAN** Nantes-Atlantique, président, **06 22 82 18 07** acsan.asso@gmail.com
- Joël Sauvaget **COCETA** Nantes-Atlantique, président, **06 03 59 10 59** coceta@coceta.org

¹ ACNUSA : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires

² http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_arrete_restrictions_bale-mulhouse_version-francaise.pdf

³ http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_arrete_consultation_publique_relatif_restriction_exploitation_aerodrome_nantes_atlantique.pdf